

En août 2023, les prix à la consommation augmentent de 4,8 % sur un an

Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) - août 2023

Informations Rapides · 31 août 2023 · n° 218

Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 15 septembre 2023. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 4,8 % en août 2023, après +4,3 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation serait due au rebond des prix de l'énergie. Les prix de l'alimentation ralentiraient (pour le cinquième mois consécutif), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des produits manufacturés et des services.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 1,0 % en août 2023, après +0,1 % en juillet. Les prix de l'énergie se redresseraient du fait notamment de la hausse des prix des produits pétroliers et des tarifs réglementés de l'électricité au 1^{er} août 2023. Ceux des produits manufacturés rebondiraient également en raison de la fin des soldes d'été. Les prix des produits frais rebondiraient quelque peu tandis que ceux de l'alimentation hors frais ralentiraient. Les prix des services ralentiraient aussi, du fait notamment du repli des prix des services de transport et de la décélération des prix des « autres services ».

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 5,7 % en août 2023, après +5,1 % en juillet. Sur un mois, il croîtrait de 1,1 %, après avoir été stable en juillet.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2023	août 2022	juillet 2023	août 2023 (p)
Ensemble IPC*	10 000	5,9	4,3	4,8
Alimentation	1 624	7,9	12,7	11,1
- Produits frais	238	3,5	10,6	9,1
- Autre alimentation	1 386	8,6	13,0	11,5
Tabac	185	0,0	9,8	9,9
Énergie	857	22,7	-3,7	6,8
Produits manufacturés	2 322	3,5	3,4	3,1
Services	5 012	3,9	3,1	2,9
Ensemble IPCH**	10 000	6,6	5,1	5,7

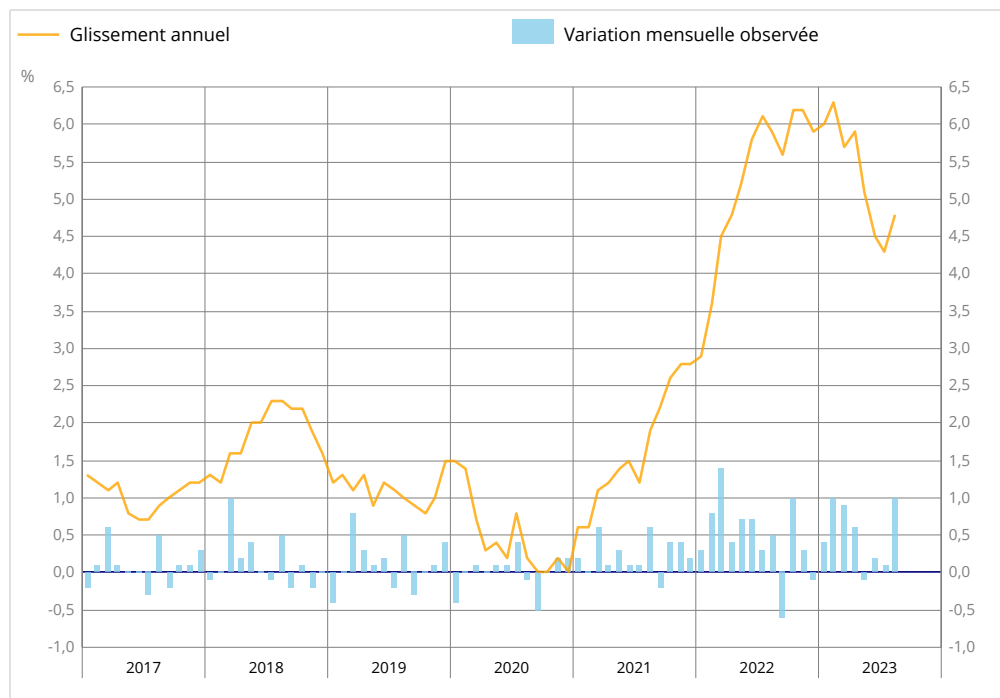
(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 15 septembre 2023, à 8h45.

Prochaine parution : le 29 septembre 2023, à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475